



Publié sur Saint-Nom-la-Bretèche (<http://www.saint-nom-la-breteche.fr>)

[Accueil](#) > INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Inscription aux activités périscolaires (restauration scolaire, accueils périscolaires, études) pour l'année 2019-2020

Repères :

Les demandes de prélèvement automatique se font en mairie (venir avec votre RIB).

Documents :

 [Guide de rentrée scolaire 2019-2020](#)

Voir aussi :

[Accès portail famille](#)

Contact :

Service périscolaire :

Tél. 01 30 80 07 08

scolaire@mairiesn1b.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, et le mercredi de 9h30 à 12h.

Inscriptions activités périscolaires 2019-2020



Modalités d'inscriptions

A- Portail Famille

Dans l'objectif de simplification des formalités administratives des familles, la commune de Saint-Nom-La-Bretèche vous propose un Portail Famille personnalisé et accessible depuis son site Internet.

Un lien d'activation transmis par le service Scolaire et Périscolaire vous permettra d'accéder à ce service, totalement sécurisé et privé, où vous pourrez consulter vos informations personnelles relatives aux activités de vos enfants et d'effectuer certaines démarches en ligne.

Vous pourrez, via cet espace :

- Effectuer une inscription administrative à une nouvelle activité (restauration, accueils du matin et du soir, études...)
- Prévoir les réservations et / ou annulations pour les activités choisies dans les délais impartis (3 jours avant)
- Rectifier vos données privées (téléphone, adresse mail...)
- Consulter vos factures et l'historique de vos règlements
- Payer vos factures en ligne via une plateforme sécurisée

B- Inscription rentrée scolaire

A chaque rentrée scolaire, pour que votre enfant bénéficie des

activités assurées par la commune, vous devrez, via votre Portail Famille, inscrire votre enfant en deux temps :

A partir du 18 juin 2019 :

Dossier administratif : Ce dossier vous permettra de transmettre les documents nécessaires à la prise en compte de vos demandes. Il est constitué des documents suivants :

- La Fiche Enfant-Famille pour chacun de vos enfants
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois

Du 24 juin au 31 juillet 2019 :

Inscription aux activités : L'accès aux activités est conditionné à l'inscription au Dossier administratif. Vous pourrez ainsi inscrire vos enfants aux activités souhaitées pour l'année complète.

Les informations communiquées, les activités choisies et leur calendrier de prévisions seront consultables et modifiables via votre Portail Famille.

C- Pour modifier une inscription en cours d'année

- Les Accueils Matin/Soir/Après-Etude et Restauration Scolaire :

Les inscriptions réalisées en début ou en cours d'année sont modifiables, sans majoration via votre Portail Famille (onglet Ajouter/Oter une prévision) jusqu'à 3 jours avant la date souhaitée.

En dehors des délais indiqués, aucune annulation ne sera possible et la prestation sera facturée sauf dans le cas de maladie de l'enfant justifiée par un certificat médical.

- Etude Dirigée et/ou Surveillée

Seuls les enfants scolarisés en élémentaire (du CE1 au CM2) peuvent être inscrits à l'étude, ces activités étant soumises à un taux d'encadrement strict et à une capacité d'accueil définie, leur inscription nécessite un contrôle par nos services, aussi le traitement des demandes ne pourra pas être automatique. Il faudra attendre leur validation par nos soins, vous en serez avertis par courriel.

Le nombre de places d'études étant limité, l'accès aux modifications ponctuelles ne vous sera pas possible. Si vous souhaitez annuler ou modifier de manière définitive ces activités, il vous faudra envoyer un mail au service scolaire : scolaire@mairiesnlb.fr.

D- Grève et Service Minimum d'Accueil (SMA) :

En cas de grève de l'Education Nationale, un Service Minimum d'Accueil est mis en place par la commune, de 8h30 à 16h30, dès lors que 25 % des enseignants se déclarent grévistes.

Les activités périscolaires du matin, de la restauration et du soir seront assurées comme d'habitude, toutefois, dans ce cas précis, les activités non consommées par les enfants ne seront pas facturées.

Source URL: <http://www.saint-nom-la-breteche.fr/fr/article/inscription-aux-activites-periscolaires>